

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 283, 305 ET 313

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 283 décrétant des travaux d'asphaltage de nouvelles rues ainsi qu'un emprunt de 1 050 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

Adoption par le conseil : 16 février 2016
Approbation par les personnes habiles à voter : 2 mars 2016
Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : 11 avril 2016

Règlement 305 décrétant des travaux de prolongement du boulevard des Érables ainsi qu'un emprunt de 375 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

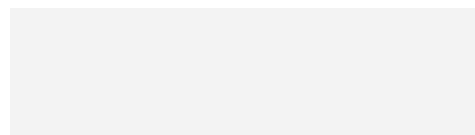
Adoption par le conseil : 16 février 2016
Approbation par les personnes habiles à voter : 2 mars 2016
Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : 11 avril 2016

Règlement 313 décrétant divers travaux de réhabilitation par technique de chemisage du réseau d'aqueduc ainsi qu'un emprunt de 2 800 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

Adoption par le conseil : 16 février 2016
Approbation par les personnes habiles à voter : 2 mars 2016
Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : 12 avril 2016

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 15 avril 2016.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier